

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Mensuel de l'Épargne et de la Retraite

N°15

Juillet 2015



LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Mensuel de l'Épargne, de la Retraite

LE SOMMAIRE

TROIS QUESTIONS À	3
JÉRÔME JAFFRÉ	3
CÔTÉ ÉPARGNE	5
LE COIN DES ÉPARGNANTS : ENTRE EUPHORIE ET ANGOISSE	5
LES FRANÇAIS EN MODE « ÉPARGNE » POUR 2015 ET 2016	5
LES UNITÉS DE COMPTE FONT LA COURSE EN TÊTE	6
LES PRÉVISIONS DE RENDEMENT DU CERCLE POUR 2015	6
TOUT CE QUE VOUS AVEZ VOULU SAVOIR SUR LE PERP_SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER.....	8
CÔTÉ RETRAITE.....	11
LES CONTRATS COLLECTIFS D'ASSURANCE-VIE, UN RENDEMENT EN BAISSSE MAIS SUPÉRIEUR AUX CONTRATS CLASSIQUES	11
LE NIVEAU DE VIE DES RETRAITES, PLUS DURE SERA LA CHUTE !	11
L'OBJECTIF D'UN MINIMUM DE PENSION A 85 % DU SMIC, UN PONT TROP LOIN ?.....	12
LA DÉPENDANCE, DU RISQUE À L'ASSURANCE, TOUT UN MONDE ?	12
DOSSIER.....	17
LES INDÉPENDANTS, LEUR ÉPARGNE ET LEUR RETRAITE.....	17
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE.....	17
TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	27
TABLEAU DE BORD DES MARCHES FINANCIERS.....	28
TABLEAU DE BORD RETRAITE	29
TABLEAU DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTERET	30

TROIS QUESTIONS À

JÉRÔME JAFFRÉ



Chaque mois, le Cercle demande à un des membres du Conseil scientifique de répondre à trois ou quatre questions. A l'occasion de la publication de l'enquête 2015 du Cercle de l'Épargne qu'il a réalisé « Les Français, leur épargne et leur retraite » en partenariat avec le CECOP et AG2R LA MONDIALE, nous avons le plaisir d'interviewer Jérôme Jaffré, directeur du CECOP (Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique).

L'enquête 2015 du Cercle de l'Épargne souligne que les Français sont inquiets en ce qui concerne le niveau de leur future pension ou de leur pension s'ils sont retraités. Face à cette situation anxieuse, quelles sont les solutions qu'ils entrevoient ?

Jérôme Jaffré : La crainte d'une baisse de revenus une fois à la retraite est en effet très élevée parmi les actifs. Ils sont 81 % à considérer que leur pension sera insuffisante et ne leur permettra pas de vivre correctement. Une inquiétude qui, au passage, concerne également, mais à un moindre degré, les retraités eux-mêmes. Pour pouvoir faire face à cette baisse, les Français envisagent d'abord de réduire leurs dépenses une fois à la retraite ce qui dans les faits est généralement le cas. Par ailleurs, deux autres solutions ressortent de l'enquête du Cercle de l'Épargne. La première, évoquée par 35 % des actifs actuels, réside dans la possibilité de cumuler un emploi avec une retraite pendant un certain nombre d'années mais ce résultat doit être analysé avec prudence dans la mesure où le report éventuel de l'âge légal de la retraite au-delà de 62 ans n'est pas nécessairement pris en compte par les personnes interrogées. La seconde consiste à puiser dans leur épargne. S'ils sont ainsi 33 % parmi l'ensemble des non retraités à l'envisager, ce pourcentage monte à 46 % parmi ceux qui épargnent régulièrement en vue de leur retraite.

Plus d'un Français sur deux déclarent épargner pour la retraite. Qui sont-ils ?

Jérôme Jaffré : Les Français sont convaincus qu'ils ne pourront pas compter sur leurs seules pensions pour vivre correctement à la retraite. Pour remédier à ce problème, une majorité épargne. Ils sont ainsi 57 % à épargner en vue de la retraite dont 25 % le font régulièrement. Si c'est principalement entre 35 et 64 ans que l'épargne pour la retraite est la plus élevée, elle concerne une part non négligeable des moins de 35 ans puisqu'ils sont 47 % à déclarer le faire dont 25 % (comme la moyenne toute la classe d'âges confondus) régulièrement. Les retraités continuent, par ailleurs, à épargner avec comme objectif améliorer le pouvoir d'achat de leurs pensions. Assez logiquement, l'épargne en vue de la retraite croît avec les revenus des ménages. Pour autant un cinquième des foyers dont les revenus sont inférieurs à 2 000 euros par mois déclare le faire régulièrement quand 26 % des ménages aisés (disposant de revenus mensuels supérieurs à 4 000 euros) ne le font pas ce qui montre bien qu'au-delà de la problématique des revenus et de la capacité d'épargne des ménages, il s'agit aussi d'une question de mentalité et d'anticipation de son propre avenir.

La dépendance est-elle un sujet de préoccupation pour les Français ? Qui devrait prendre à charge ce risque ? L'idée d'une assurance-individuelle fait-elle son chemin ?

Jérôme Jaffré : Si les Français, dans leur grande majorité (73 %), pensent, certain ou probable, qu'ils se trouveront, dans leur grande vieillesse, en situation de dépendance seulement 9 % en font une certitude. Pour la prise en charge de ce risque les Français se tournent vers l'Etat. Directement d'abord, à travers l'impôt qui réunit 42 % des réponses puis indirectement à travers les régimes sociaux et les cotisations sociales. Les personnes déclarant être certaines d'être dépendantes placent en tête l'Etat (57 %). L'idée de l'assurance dépendance individuelle est citée par un peu plus d'un Français sur quatre (27 %). 10 % des sondés seraient prêts à souscrire une assurance-dépendance et 46 % probablement, dernier résultat à interpréter avec prudence tant en la matière il y a loin de l'intention à l'acte.

Quelles sont les attentes des Français en termes de placements ? Les Français sont considérés comme des épargnants fuyant le risque. Est-ce que l'étude le confirme ? L'assurance-vie reste-t-elle toujours le produit d'épargne magique ?

Jérôme Jaffré : Les priorités en termes de placement varient en fonction du niveau de patrimoine détenu. Les ménages sans ou à faible patrimoine considèrent que s'ils peuvent épargner, que la disponibilité est fondamentale pour pouvoir faire face, à tout moment, à une urgence. En revanche, pour les détenteurs de patrimoines plus importants la sécurité devient le critère prioritaire. Néanmoins, les ménages ne sont pas aussi détachés que cela du rendement de leurs placements. On le mesure à leurs attentes s'ils devaient placer une somme de 10.000 euros, qui leur tomberait du ciel. Sans surprise, l'assurance-vie reste, selon la formule qu'aime à utiliser Philippe Crevel, le couteau suisse de l'épargne française. Elle est considérée comme le placement préféré des Français devant les actions, les SICAV et le livret A. Il est intéressant de noter que les hommes et les femmes ne fixent pas les mêmes objectifs à l'assurance-vie. Les hommes mettent en avant la retraite quand les femmes placent la préparation de la succession comme principal objectif. Un bel exemple de différence d'attitudes masculin / féminin opposant quelque peu l'égoïsme et l'altruisme, entre les besoins à satisfaire pour les premiers et la transmission à assurer pour les secondes !

Les chiffres mentionnés ci-dessus et dans les articles qui suivent sont issus de l'enquête réalisée sur Internet du 11 au 18 mai 2015 auprès d'un échantillon de 1 007 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'IFOP.

CÔTÉ ÉPARGNE

Le coin des épargnants : entre euphorie et angoisse

Marchés financiers, un semestre malgré tout positif

Les marchés européens ont connu un premier semestre dual. Le premier trimestre a été marqué par une flambée des cours qui ont progressé à la bourse de Paris de près de 20 %. La mise en place du Quantitative Easing par la BCE a provoqué un réel engouement tout comme les signes annonciateurs d'une reprise au sein de la zone euro. Cette envolée a pris fin au cours du mois d'avril avec le retour sur le devant de la scène du dossier grec. Les investisseurs ont également anticipé la remontée des taux américains par la FED. Le dénouement de la crise grecque devrait sauf sortie de route permettre le retour d'un mouvement haussier au niveau des marchés « actions » européens. Depuis le 1^{er} janvier, c'est la bourse de Tokyo qui enregistre la meilleure performance avec un gain de plus de 16 %. Les places européennes ont connu des hausses de 8 à 12 %. En revanche, le Dow Jones, en attendant la hausse des taux d'intérêt, a perdu un peu de terrain avec un recul de plus de 2 %. Les mauvaises performances de l'économie américaine au 1^{er} trimestre avec la hausse du dollar, le ralentissement des investissements dans le secteur énergétique et le mauvais temps expliquent en partie ce résultat.

Le pétrole sur une ligne de crête

Le pétrole est resté au cours du mois de juin sur la ligne des 60 dollars le baril. Il a terminé le mois à 63,2 dollars soit en baisse de 3,5 % par rapport au cours de fin mai. D'ici l'automne, le baril devrait évoluer hors crise internationale entre 60 et 66 dollars. Les pays de l'OPEP ont, au cours du mois de juin, dépassé leurs objectifs de production. Ce dépassement est imputable à l'Arabie Saoudite et à l'Irak. Le cartel a décidé de maintenir ses parts de marché et de sacrifier, pour le moment, les prix. Dans les prochains mois, le retour de l'Iran pourrait accentuer le mouvement baissier. En revanche, les hostilités en Lybie et les problèmes de production au Nigéria pourraient limiter la hausse de la production et freiner la baisse des cours.

L'or en toute petite baisse

L'or reste sage malgré les déboires grecs et les tensions internationales. Le cours de l'once d'or au 1^{er} fixing de Londres est passé de 1190 à 1175 dollars de fin mai à fin juin. Depuis la fin de la crise des dettes souveraines, en Europe, en 2012, l'or plafonne autour de 1200 dollars l'once. Il faudrait un accroissement des tensions internationales ou une crise grave au sein de la zone euro pour provoquer une hausse de l'or.

Les Français en mode « épargne » pour 2015 et 2016

Le taux d'épargne des ménages s'est élevé, au premier trimestre, à 15,3 % du revenu disponible brut. Les ménages ont souhaité maintenir leur effort d'épargne et y consacrer une partie des gains de pouvoir d'achat générés par la baisse des cours du pétrole. Si

les ménages ont continué à se désengager du Livret A et des livrets bancaires, ils ont renforcé leur position vis-à-vis de l'assurance-vie. Par ailleurs, ils maintiennent un fort volant de liquidités sur leurs comptes courants.

Le remboursement du capital des emprunts immobiliers et le poids des incertitudes incitent les Français à maintenir un taux d'épargne élevé. Ce dernier devrait rester autour de 15,3 % du revenu disponible brut en moyenne sur l'année avec une composante immobilière à 7,7 % et une composante épargne financière à 6,8 %. Ce taux d'épargne pourrait baisser en 2016 sauf en cas de grave crise qui pourrait se solder par une forte remontée de l'épargne liquide.

Les unités de compte font la course en tête

Selon l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), au cours du premier trimestre 2015, la collecte nette sur les supports en Unités de Compte (UC) s'est élevée à 2,4 milliards d'euros, contre 1,1 milliard d'euros sur les supports en euros, portant ainsi la part des UC dans la collecte nette à 68 %.

Les UC sont en hausse dans la collecte nette depuis 2013 (la part sur l'ensemble de l'année 2014 était de 33 % après 17 % sur l'année 2013). La part majoritaire des UC dans la collecte nette est une première depuis janvier 2011 à l'exception près du mois de juillet 2014.

Cette évolution a été confirmée par la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) qui, pour les cinq premiers mois de l'année, souligne que la collecte nette au titre des UC a atteint 5,8 milliards d'euros contre 4,9 milliards d'euros pour les fonds euros.

Les prévisions de rendement du Cercle pour 2015

Après un premier semestre marqué par la bonne tenue des marchés actions, avant d'entamer la période estivale, quelles sont les tendances pour la rémunération de l'épargne financière des ménages d'ici la fin de l'année ?

Livret A et LDD

Au 1^{er} août, le taux du Livret A devrait rester à 1 %. En effet, le taux d'inflation du mois de juin qui sera connu le 10 juillet prochain devrait se situer autour de 0,3 %. Logiquement, le Gouvernement pourrait abaisser le taux du Livret A à 0,75 % mais il est plus que probable qu'il le maintienne à 1 %. En termes réels, après prise en compte de l'inflation (0,4 % à 0,6 %), le rendement du Livret A devrait être, cette année, de 0,4 % à 0,6 %.

Le Plan d'Épargne Logement

Le taux de rendement des PEL ouverts depuis le 1^{er} février est de 2 % contre 2,5 % auparavant. Le taux de rendement net de prélèvements sociaux est de 1,69 % ce qui donne un rendement net réel de 1,1 à 1,3 %. Pour ceux qui bénéficient de l'ancien taux de 2,5 %, la rémunération nette est de 2,11 % sur l'année et de 1,51 % nette d'inflation.

Les livrets bancaires

Les livrets bancaires offraient des perspectives de rendement de 1 % à 2,1 % sur 12 mois (promotions comprises). Il faut prendre en compte la fiscalité, soit le prélèvement forfaitaire de 24 % soit le barème de l'impôt sur le revenu ainsi que les prélèvements sociaux. Avec inflation déduite, le rendement net varie de 0,1 à 0,9 %.

L'assurance-vie en euros

Compte tenu du niveau des taux d'intérêt sur les obligations d'Etat, le rendement des fonds euros en 2015 devrait s'inscrire en légère baisse par rapport à 2014. Il pourrait passer de 2,5 à 2,3 %. Après prélèvements sociaux, le rendement serait de 1,94 %. Il faut ajouter la fiscalité qui varie en fonction de la date des contrats (certains vieux contrats étant exonérés). En appliquant le taux de 7,5 % en vigueur pour les contrats ouverts depuis plus de 8 ans, le rendement net d'impôt serait de 1,8 %. Après imputation de l'inflation, le rendement net réel serait de 1,3 à 1,4 %.

L'assurance-vie en unités de comptes

Le rendement des unités de compte fluctue d'une année sur l'autre en fonction des valeurs de marché. En 2014, le rendement moyen des UC a été de 5,9 %. Pour 2015, tout dépendra de l'évolution du dossier grec. Un taux de 7 % est envisageable. Après prélèvements sociaux, le rendement serait de 5,9 %. Après application de l'impôt sur le revenu (en retenant le taux de 7,5 % mentionné ci-dessous), le rendement net s'élèverait à 5,45 %. En prenant en compte l'inflation, le rendement réel net devrait se situer entre 4,8 et 5 %.

Les actions

En cas de règlement rapide de la crise grecque, ce qui n'est pas garantie avec la victoire du non au référendum, les actions disposent d'évidentes marges d'appréciation. Elles pourraient également bénéficier de la reprise économique. Un CAC 40 à 5 200/5 300 points est envisageable pour la fin du second semestre. La politique monétaire accommodante et la reprise économique devraient soutenir les cours. Rendez-vous pris pour le 31 décembre...

ÉPARGNEZ PRATIQUE

TOUT CE QUE VOUS AVEZ VOULU SAVOIR SUR LE PERP SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER

Le PERP ou Plan d'Épargne Retraite Populaire est comme son nom l'indique un produit d'épargne destiné à préparer financièrement sa retraite. Ce produit créé par la loi Fillon en 2003 est un produit ouvert à tous. Il est souscrit dans le cadre d'un contrat de groupe porté par une association dénommée Groupement d'Épargne Retraite Populaire (GERP).

C'est un produit d'épargne qui prend la forme d'un contrat d'assurance-vie mais avec une spécificité, sa liquidation n'intervient qu'à l'âge de départ à la retraite.

Le législateur a prévu des sorties anticipées pour faire face à des événements particuliers. Ces sorties anticipées peuvent intervenir en cas :

- d'invalidité ;
- de fin de droit aux allocations chômage ;
- de cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire ;
- d'absence de contrat de travail ou de mandat social depuis au moins deux ans ;
- de décès du conjoint ou du partenaire lié par un PACS ;
- de situation de surendettement sur demande du Président de la Commission de Surendettement ou du juge ;
- de procédure de conciliation (dans le cadre d'une conciliation judiciaire) sur demande du Président du Tribunal de Commerce.

Comme pour l'assurance-vie, il y a plusieurs catégories de PERP :

Un assuré peut ainsi souscrire soit à un :

- contrat mono-support avec fonds euros ;
- contrat multi-supports avec fonds euros et unités de compte ;
- contrat en points (les primes sont transformées en points un peu comme pour la retraite complémentaire).

L'épargnant a la possibilité d'effectuer des versements libres ou programmés. Il peut opter pour différents types de gestion en fonction de son profil. La gestion peut être sécurisée avec des arbitrages automatiques en fonction de l'âge de l'assuré ou elle peut être libre à la demande explicite de ce dernier.

Des règles strictes ont été imposées aux compagnies d'assurances pour garantir aux épargnants le versement de leur rente ou de leur capital.

Les modes de sortie

Un produit « retraite » a pour objectif de fournir à son titulaire un complément de revenu ; la sortie en rente est, de ce fait, le mode de sortie logique.

Certains contrats offrent à la souscription des adhérents une garantie optionnelle, appelée « annuités garanties », par laquelle l'assureur garantit aux intéressés une durée minimale de service de la rente (cinq, dix ou quinze ans le plus souvent). Ainsi, en cas de décès de l'adhérent et, le cas échéant, du réservataire à l'intérieur de cette période garantie, le solde des annuités est versé à un bénéficiaire désigné par l'adhérent au jour de la liquidation des droits viagers.

Si la sortie de droit commun pour le PERP est la rente, trois possibilités de sorties en capital ont été instituées :

- le titulaire d'un PERP dont l'épargne capitalisée est faible peut percevoir un capital, si la rente mensuelle n'excède pas 40 euros (de manière évaluative, cela concerne les PERP ayant un encours inférieur à 10 000 euros) ;
- le souscripteur de PERP peuvent récupérer, à l'échéance, leur capital afin d'acquérir leur résidence principale à condition de ne pas avoir été propriétaire avant le dénouement du plan ;
- Depuis 2011, il est possible, au moment de la cessation d'activité, de sortir à hauteur de 20 % en capital si le contrat le prévoit.

Les contrats de PERP prévoient la possibilité de réversion ou de versement d'une rente d'éducation pour les enfants en cas de décès du titulaire. Ces options sont ouvertes au moment de la liquidation du plan. Elles ont, pour conséquence, de diminuer le montant de la rente versée.

Le régime fiscal et social du PERP

Le PERP bénéficie d'un régime fiscal attractif en particulier grâce à une déduction des cotisations du revenu imposable :

Les cotisations ou primes effectuées sur un PERP sont déductibles pour chaque membre du foyer fiscal dans le cadre d'une limite globale de déduction annuelle qui prend en compte certaines cotisations de retraite déduites par ailleurs des revenus professionnels.

Pour une année N, l'enveloppe de déduction est de :

- 10 % des revenus professionnels de l'année précédente (N-1) retenus dans la limite de 8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale de l'année précédente (N-1), soit une déduction maximale de 30 038 euros pour les versements de 2015 ;
- Ou 10 % du plafond annuel de la sécurité sociale de l'année précédente (N-1) soit 3 754 euros pour les versements effectués en 2015.

Cette déduction s'intègre dans l'enveloppe fiscale de l'épargne retraite. Ainsi, pour déterminer le montant effectivement imputable sur le revenu global, cette limite doit ensuite être diminuée du montant cumulé des cotisations ou primes versées aux régimes

contractuels de retraite déduites des revenus professionnels bruts auxquels s'ajoute, le cas échéant l'abondement éventuel de l'employeur au Perco.

Viennent ainsi en diminution du plafond global :

- les cotisations salariales et patronales aux régimes de retraite « supplémentaires » (par opposition aux régimes « complémentaires » : Arrco et Agirc) auxquelles le salarié est affilié de manière obligatoire ;
- les primes et cotisations des contrats Madelin et des régimes complémentaires facultatifs de retraite et de prévoyance des professions libérales et des avocats ;
- les primes et cotisations des contrats d'assurance groupe des exploitants agricole.

Depuis 2007, le PERP a été familiarisé, un couple ayant un PERP peut doubler le montant de la déduction fiscale. Par ailleurs, si l'enveloppe fiscale n'a pas été totalement utilisée, elle est reportable sur l'une des trois années suivantes. Le système de la déduction fiscale est d'autant plus intéressant que le taux marginal d'imposition est élevé. Ainsi, un ménage ayant versé, sur son PERP, 2000 euros :

- bénéficiera d'une économie d'impôt de 820 euros si son taux marginal d'imposition est de 41 % ;
- bénéficiera d'une économie d'impôt de 600 euros si son taux marginal d'imposition est de 30 % ;
- bénéficiera d'une économie d'impôt de 280 euros si son taux marginal d'imposition est de 14 %.

Les prélèvements sociaux ne sont pas versés en phase de constitution et il n'y a pas d'imposition des plus-values et des revenus.

Les rentes versées dans le cadre du PERP sont imposables dans les mêmes conditions que les pensions. Elles bénéficient d'un abattement de 10 % et sont soumises aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS, contribution assurance maladie de 1 %, contribution de solidarité pour l'autonomie de 0,3 % soit un total de 8,4 %).

Pour les sorties en capital, le contribuable peut opter soit pour l'imposition au titre de l'impôt sur le revenu ou pour un prélèvement libératoire de 7,5 % après application d'un abattement de 10 %.

Le PERP peut, sous certaines conditions, échapper à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF). Durant la phase de constitution de l'épargne, les versements et les gains réalisés n'entrent pas dans la base de l'ISF. A la sortie, le capital correspondant aux rentes est imposable sauf si le titulaire a effectué des versements réguliers durant au moins 15 ans et qu'il a demandé la liquidation de son plan au moment de la cessation d'activité (sauf pour les PERP souscrits avant le 31 décembre 2010. Pour pouvoir bénéficier de l'exonération, les versements doivent être périodiques pendant la durée de constitution de la rente.

CÔTÉ RETRAITE

Les contrats collectifs d'assurance-vie, un rendement en baisse mais supérieur aux contrats classiques

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a rendu public le taux moyen de rendement des contrats collectifs d'assurance-vie et du PERP. L'ACPR a réalisé son analyse à partir des données de 60 organismes commercialisant les contrats collectifs d'assurance-vie. L'échantillon a porté sur plus de 3500 versions de contrats. L'étude concerne les contrats d'assurance-vie de groupe, les produits d'épargne retraite collectifs (articles 39, 82, 83) et le PERP.

Le taux moyen est ainsi passé de 2013 à 2014, de 3,06 à 2,98 %. Pour mémoire, le taux moyen de rendement des fonds euros de l'assurance-vie a été de 2,54 % en 2014 contre 2,8 % en 2013.

L'ACPR note que l'écart entre le taux de revalorisation et la moyenne annuelle de l'OAT à dix ans s'accroît en passant de 116 à 132 points de 2013 à 2014. En 2011, l'écart était de 17 points de base en faveur de l'OAT.

62 % des contrats collectifs ont été revalorisés en 2014 à un taux inférieur à celui de 2013 contre 60 % l'année dernière. Près de 15 % des contrats n'ont pas connu de modification de taux et 24 % ont bénéficié d'une hausse. Ces derniers représentent 24 % des provisions mathématiques contre 20 % en 2013. Le taux moyen de ces contrats atteint 3,49 % contre 3,02 % en 2013.

Le taux de rendement des PERP passe de 2,58 à 2,54 %. Celui des contrats de retraite professionnelle supplémentaire passe de son côté de 2,46 à 2,22 %. 71 % des provisions mathématiques des contrats ont été revalorisées à un taux d'au moins 2,5 %.

L'ACPR souligne que les assureurs sont soumis à une contrainte forte avec la mise en œuvre des taux techniques fixés dans les contrats. Seules 29 % des provisions mathématiques présentent un taux technique nul en 2014. 62 % des provisions mathématiques bénéficient d'un taux technique supérieur à 1 %. Pour 32 % des provisions, le taux technique appliqué se situe entre 1 et 2 %. Dans 7 % des provisions, le taux technique dépasse 4 %.

Le niveau de vie des retraités, plus dure sera la chute !

La pension moyenne des retraités représentait, en moyenne, en 2012, 50,9 % du revenu brut moyen de l'ensemble des personnes ayant un emploi. Net de prélèvements sociaux (CSG, CRDS, CASA), ce taux monte à 61,4 %. Pour les nouvelles générations de retraités qui remplacent des retraités à faible niveau de pension, le ratio atteint plus de 65 %.

En prenant en compte les autres revenus des retraités (revenus fonciers, financiers, prestations sociales), la structure du ménage et la possession de la résidence principale, leur niveau de vie dépasse celui de l'ensemble de la population. Ainsi, le ratio est de

103 % (100 % pour les femmes et 105 % pour les hommes). Ce ratio est stable depuis 1996 quand il n'avait pas cessé d'augmenter depuis 1970. Depuis 2008, le niveau de vie des retraités comme de l'ensemble de la population stagne voire diminue comme c'est le cas depuis 2010. En l'état actuel de la législation, selon les scénarios économiques élaborés par le Conseil d'Orientation des Retraites, le niveau de vie moyen s'abaisserait entre 82 et 94 % en 2040 et entre 73 et 92 % en 2060.

L'objectif d'un minimum de pension à 85 % du SMIC, un pont trop loin ?

La loi du 21 août 2003, dite loi Fillon, avait prévu dans son article 4 pour les salariés du secteur privé ayant cotisé toute leur vie professionnelle au niveau du SMIC un objectif de pension minimale à 85 % du salaire minimum. Avec les majorations décidées en faveur du minimum contributif durant les années 2000, cet objectif a été presque atteint. Pour la génération 1953, les salariés au SMIC peuvent partir avec un taux de remplacement de 83,5 %. En revanche, à l'avenir, ce taux devrait baisser notamment en raison des règles d'indexation. Ce taux se situerait entre 80 et 82 % pour la génération 1963 et entre 70 et 78 % pour la génération 1978.

La dépendance, du risque à l'assurance, tout un monde ?

7,3 millions de Français sont assurés contre le risque de dépendance dont 1,6 million ont souscrit à une offre spécifique. Le montant global des cotisations a atteint, en 2014, 533 millions soit une hausse de 3 % en un an. L'année dernière, 866 900 personnes se sont assurées contre le risque dépendance dont 28 000 dans le cadre d'un contrat dépendance spécifique. 78 % ont souscrit un contrat à adhésion individuelle et 22 % un contrat collectif. Le montant moyen de la cotisation est de 407 euros par an pour les contrats individuels et de 64 euros pour les contrats collectifs. Le montant total des prestations versées s'est élevé à 242,6 millions en hausse de 7 % sur un an.

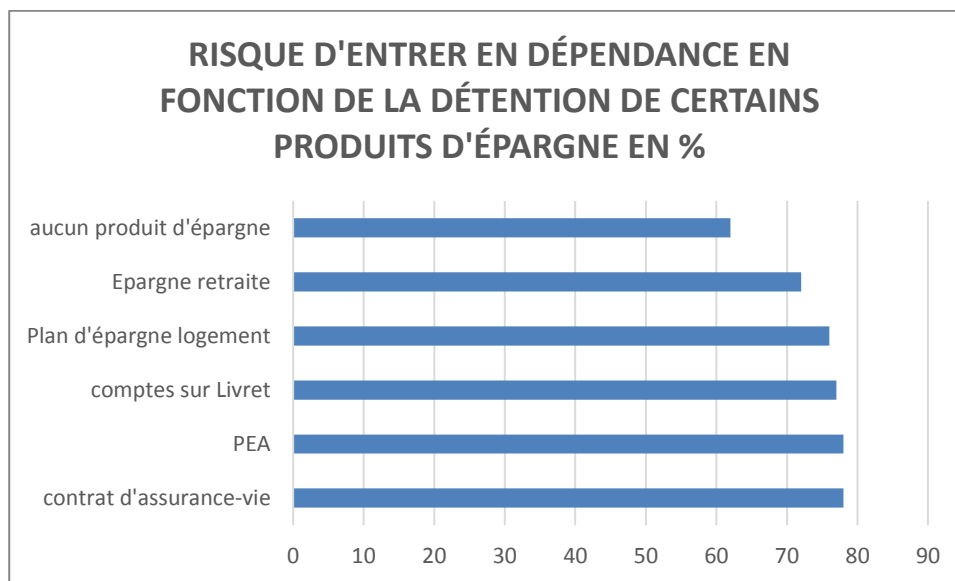
La dépendance, un réel risque

(Les données mentionnées ci-dessous sont issues du sondage du Cercle de l'Épargne-CECOP-IFOP de juin 2015)

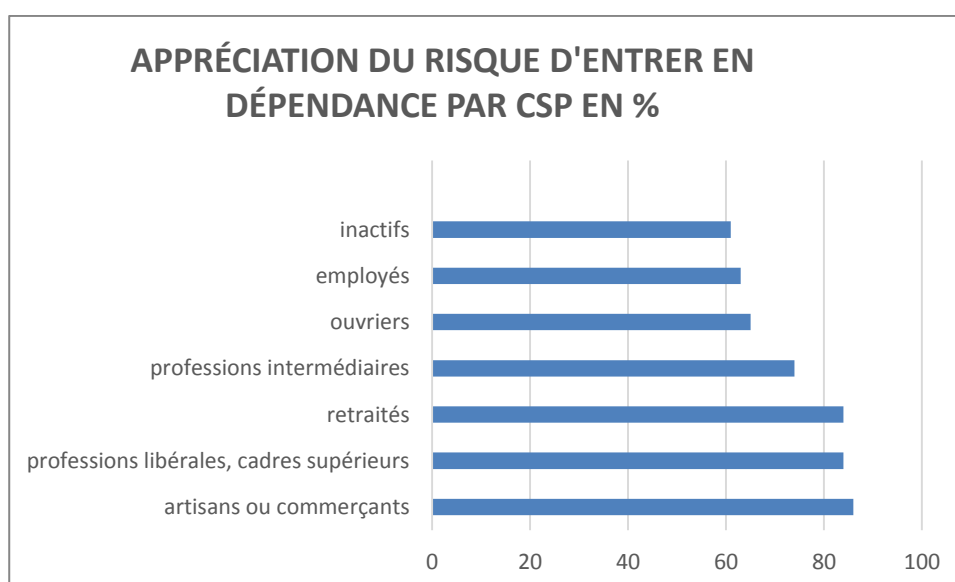
73 % des Français interrogés considèrent qu'il est certain ou probable qu'ils soient un jour en situation de dépendance. 9 % pensent que c'est certain et 64 % que c'est probable. 9 % sont résolument optimistes en déclarant qu'il est exclu qu'ils soient un jour ou l'autre dans un tel état. Le risque de dépendance est perçu très tôt. En effet, 53 % des 18-24 ans indiquent qu'ils pourraient être concernés par la dépendance. Ce taux progresse évidemment au fil de l'avancée en âge. Il est de 74 % pour les 35-49 ans, de 75 % pour les 50-64 ans et atteint 84 % pour les plus de 65 ans. Il faut noter que sur la probabilité de tomber certainement en dépendance, l'appréciation du risque diminue pour les plus de 50 ans. Elle passe de 13 % pour les 35-49 ans à 7 % pour les plus de 65 ans.

Ce risque de dépendance est perçu plus fortement parmi les Français ayant des revenus élevés (plus de 4000 euros par mois par foyer). Le taux est alors de 80 % contre 64 % pour ceux dont les revenus par foyer sont inférieurs à 1200 euros. De même, les détenteurs d'un patrimoine financier conséquent sont plus préoccupés par ce risque que

ceux qui n'en ont pas 79 % contre 69 %). Par ailleurs, ceux qui épargnent se déclarent plus susceptibles d'être un jour dépendant que ceux qui ne le font pas.

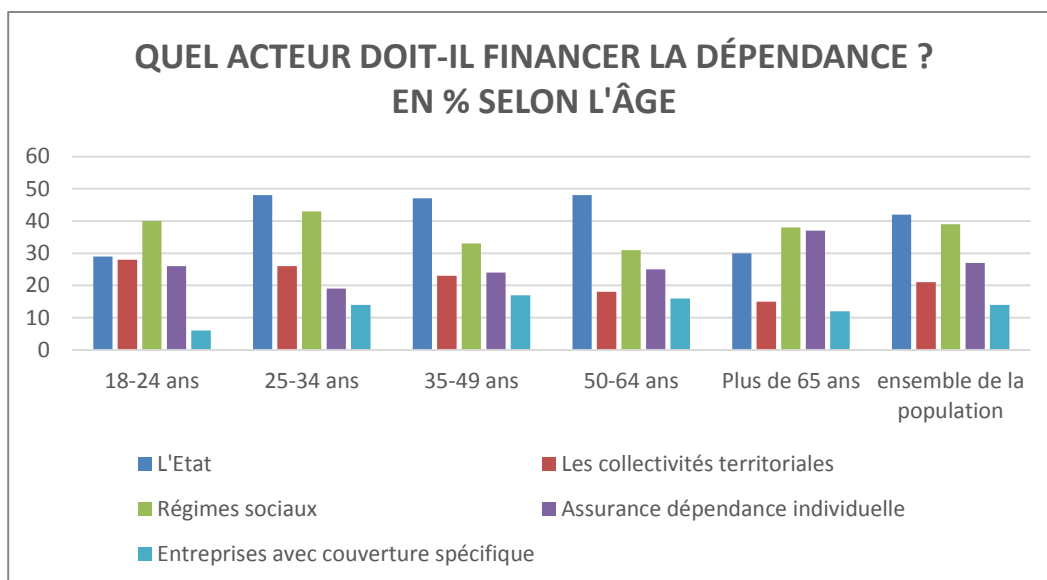


S'il est assez logique que les retraités soient conscients du risque d'être confrontés à un problème de dépendance, cette appréciation diffère assez fortement entre les différentes catégories socio-professionnelles. Elle est plus élevée chez les cadres et les indépendants que chez les employés. Le degré d'information est certainement un des éléments d'explication tout comme la prise en compte des conséquences de l'allongement de l'espérance de vie, espérance de vie qui est justement plus élevée au sein de ces catégories.

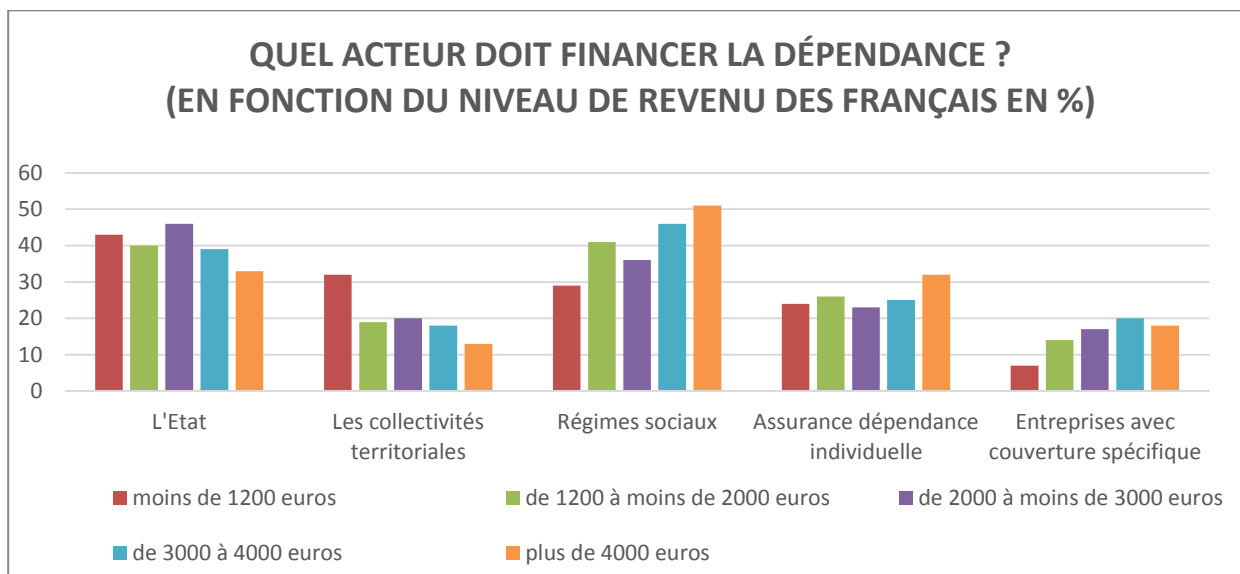


Qui doit financer la dépendance ?

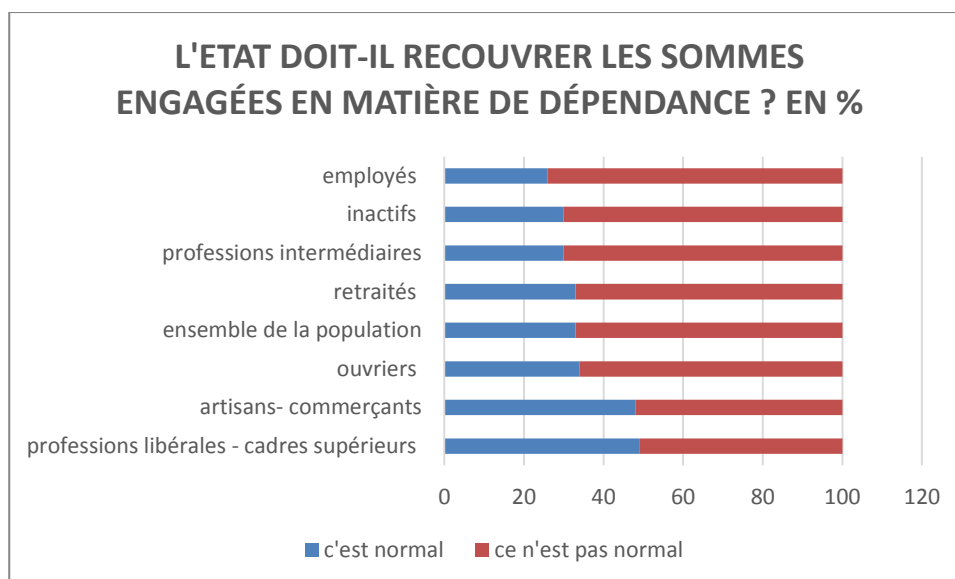
Pour 42 % des Français, c'est à l'Etat de financer la dépendance quand 39 % considèrent que ce rôle doit être dévolu aux régimes sociaux (Sécurité sociale). 21 % d'entre eux pensent également que ce sont les collectivités territoriales qui doivent y contribuer. Les jeunes et les seniors sont plus sceptiques sur la capacité de l'Etat à prendre à charge ce risque. Les premiers privilégient les régimes sociaux quand les seconds sont des partisans de l'assurance individuelle spécifique. 27 % des sondés estiment que ce risque devrait être couvert par une assurance spécifique. Ce taux est assez élevé au regard de son caractère potentiellement impopulaire et financièrement impactant pour les personnes souscriptrices. Le lien avec l'entreprise n'est pas perçu. Seulement 14 % des sondés pensent qu'il faudrait que la dépendance soit prise en charge par les entreprises sous forme de contrat d'assurance.



Les revenus modestes et personnes ayant peu de patrimoine souhaitent fort logiquement que le risque dépendance soit pris en charge soit par l'Etat ou la sécurité sociale quand les ménages mieux dotés financièrement sont favorables à une couverture assurantielle individuelle.



Plus des deux tiers des Français sont hostiles à l'idée d'un droit à recouvrement sur succession des sommes engagées pour financer la dépendance d'une personne en fin de vie. Cette opposition est moins marquée parmi les détenteurs d'un patrimoine financier important ou parmi les revenus élevés.

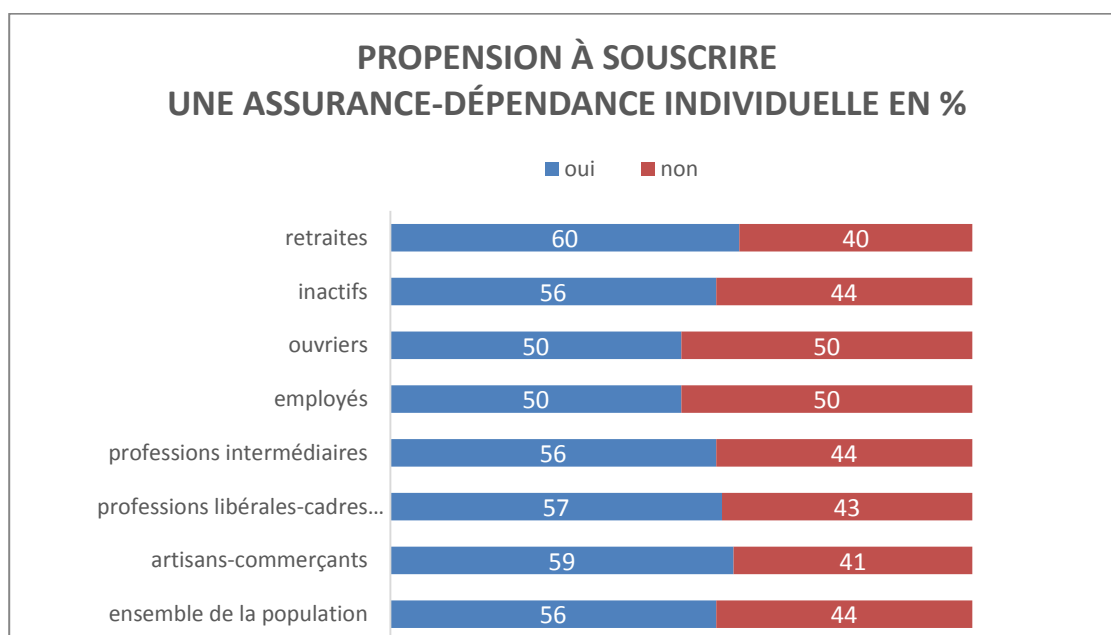


La propension à souscrire une assurance-individuelle pour faire face au risque de dépendance

Une majorité des Français ne seraient pas opposés à la souscription d'une assurance dépendance à titre individuel pour faire face au risque de dépendance. Il est à noter que les hommes sont un peu plus enclins à le faire que les femmes (58 % contre 55 %). Ce sont les seniors et les jeunes qui sont les plus disposés à prendre une telle couverture

(62 % chez les plus de 65 ans, 55 % chez les moins de 24 ans, 56 % chez les 35-34 ans contre 53 % chez les 50-64 ans).

Pour des raisons éminemment financières, les revenus modestes sont peu disposés à souscrire de tels produits (seulement 47 % des personnes ayant moins de 1200 euros de revenus mensuels seraient susceptibles de prendre une telle assurance contre 61 % des personnes qui ont plus de 4000 euros de revenus mensuels).



La réponse « oui » regroupe ceux qui souscriraient certainement ou probablement une assurance dépendance ; la réponse « non » regroupe ceux qui ne souscriraient probablement pas ou certainement pas une telle assurance.

DOSSIER

LES INDÉPENDANTS, LEUR ÉPARGNE ET LEUR RETRAITE

Par Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

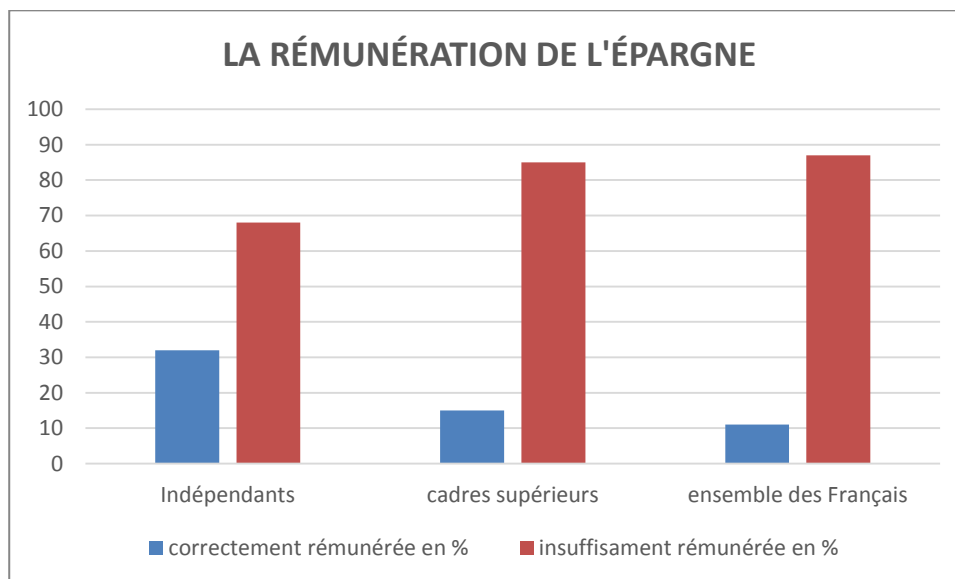
Mieux informés que la moyenne de la population et plus habitués à gérer un budget, les travailleurs non-salariés ont une perception de l'épargne plus fine que la moyenne des Français. Ils sont plus portés sur le risque que la moyenne nationale. Cela s'explique par un niveau moyen de patrimoine plus élevé et par une meilleure connaissance des produits financiers.

Les travailleurs non-salariés du fait d'un niveau de couverture moindre que celui des salariés sont, de longue date, plus concernés par leur situation financière après la cessation d'activité. Longtemps le fonds de commerce, la clientèle, l'entreprise constituaient une garantie financière pour la retraite. Avec l'érosion de la valeur des fonds de commerce et l'allongement de l'espérance de vie, ce n'est plus le cas ou du moins c'est moins le cas aujourd'hui. De ce fait, les indépendants recourent plus que les salariés à l'épargne retraite.

(Les données de ce dossier proviennent de l'étude du Cercle de l'Épargne-Cecop-AG2R LA MONDIALE. L'enquête a été réalisée sur Internet du 11 au 18 mai 2015 auprès d'un échantillon de 1 007 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'IFOP).

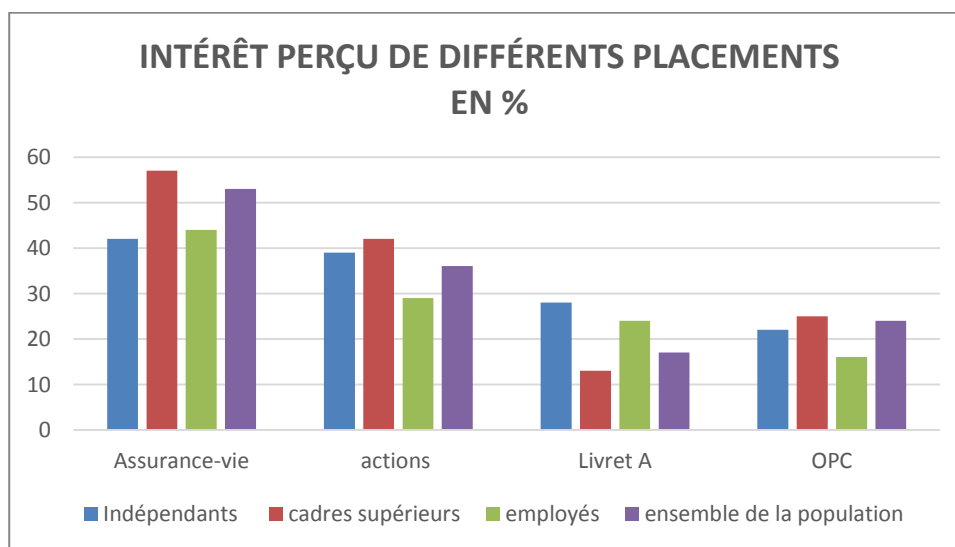
Les indépendants, des épargnants avertis

Du fait d'un niveau d'information plus élevé et en raison d'un niveau de patrimoine plus important, les indépendants sont moins pessimistes et peut être plus réalistes que l'ensemble de la population sur la perception du niveau de rémunération de leur épargne. Ils sont 32 % à trouver l'épargne correctement rémunérée contre 11 % pour l'ensemble de la population. Les travailleurs non-salariés se distinguent de toutes les autres catégories sociales. En effet, ce taux est de 15 % chez les cadres supérieurs et de 6 % chez les ouvriers. Certes, ils sont quand même 68 % à trouver l'épargne insuffisamment rémunérée mais ce taux est bien plus faible que celui enregistré chez les ouvriers (94 %) ou les retraités (93 %).



Une plus forte propension aux placements dits risqués

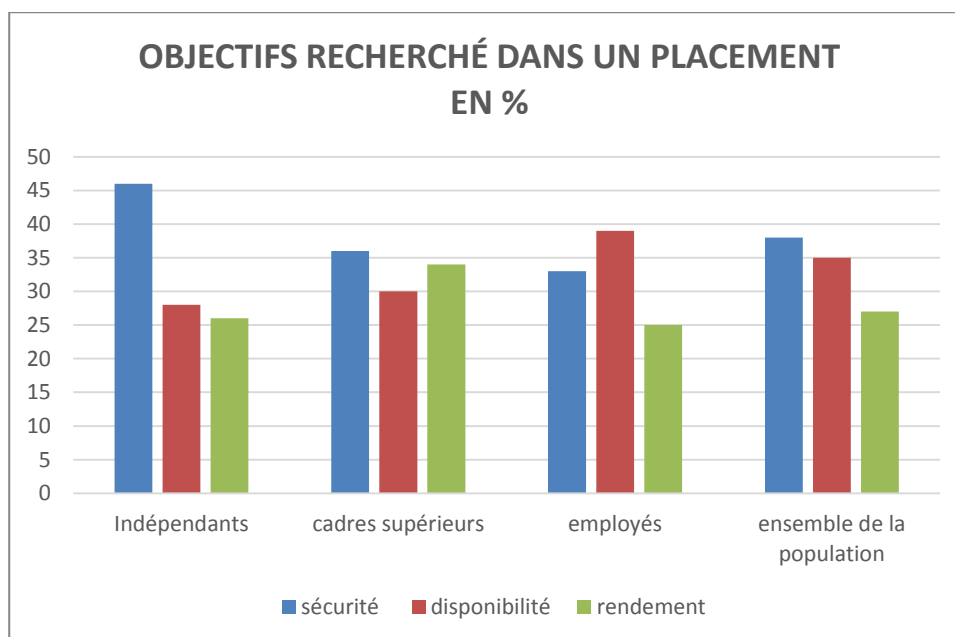
Au niveau des placements, les indépendants sont un peu moins assurance-vie que la moyenne nationale et un peu plus actions. Il est à noter que les résultats de l'étude sont en phase avec leur propension à placer une part plus importante de leur épargne dans les unités de compte.



La sécurité avant tout

En règle générale détenteurs de patrimoine plus élevé que la moyenne, les TNS privilégient la sécurité. Ils sont 46 % à placer la sécurité du placement comme critère prioritaire. Ce taux est de 8 points supérieur à la moyenne nationale. En revanche, il y a

seulement 26 % des TNS qui placent parmi leurs priorités le rendement. Ce taux est voisin de la moyenne nationale qui est de 27 %.

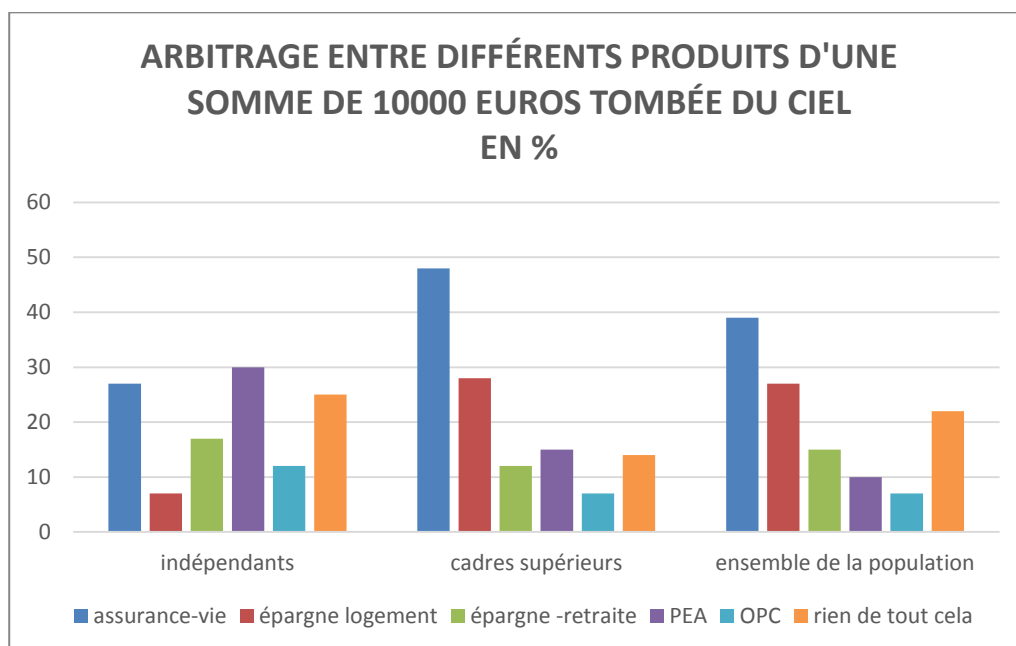


L'assurance-vie, le placement retraite par définition

Pour près des trois quarts de TNS (74 %), l'assurance-vie est avant tout un placement destiné à la retraite. En revanche, ils sont moins nombreux que la moyenne à considérer qu'il s'inscrit dans le processus de succession, processus qui intègre fréquemment la transmission de l'outil professionnel.

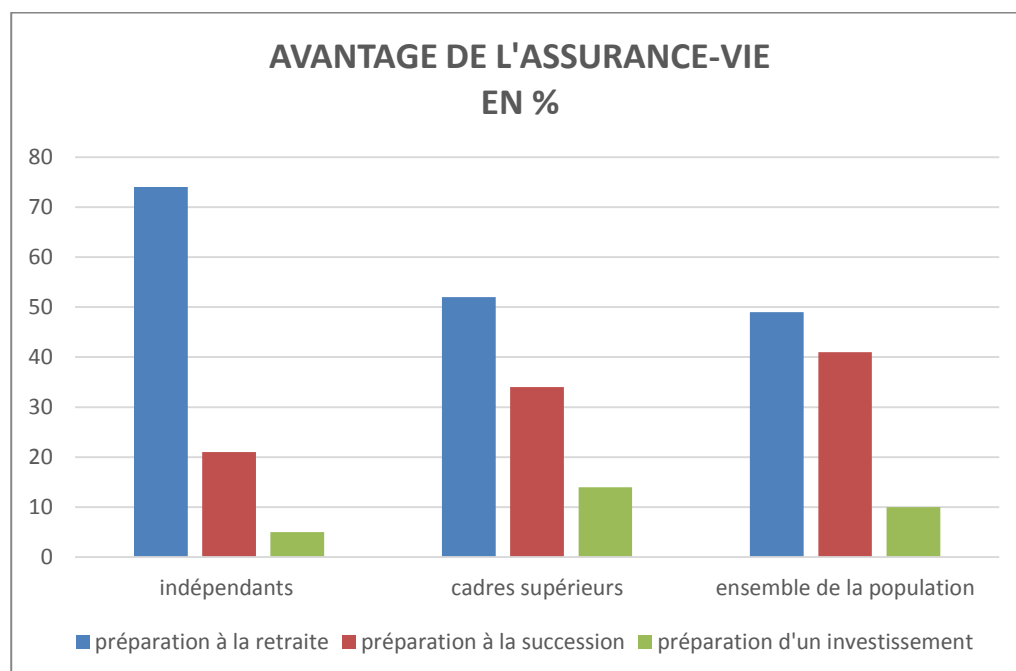
Les indépendants aiment les actions

A la question « que feriez-vous de 10 000 euros tombés du ciel ? », les indépendants se démarquent de la moyenne nationale en ne mettant pas sur le podium des placements possibles, l'épargne logement. Après l'assurance-vie, ils placent le PEA et l'épargne retraite. Un quart des indépendants, en revanche, n'arbitraient pas en faveur d'un des produits financiers proposés (assurance-vie, PEP, épargne-retraite, OPC, épargne logement). Ce taux est supérieur à la moyenne nationale qui est de 22 %.

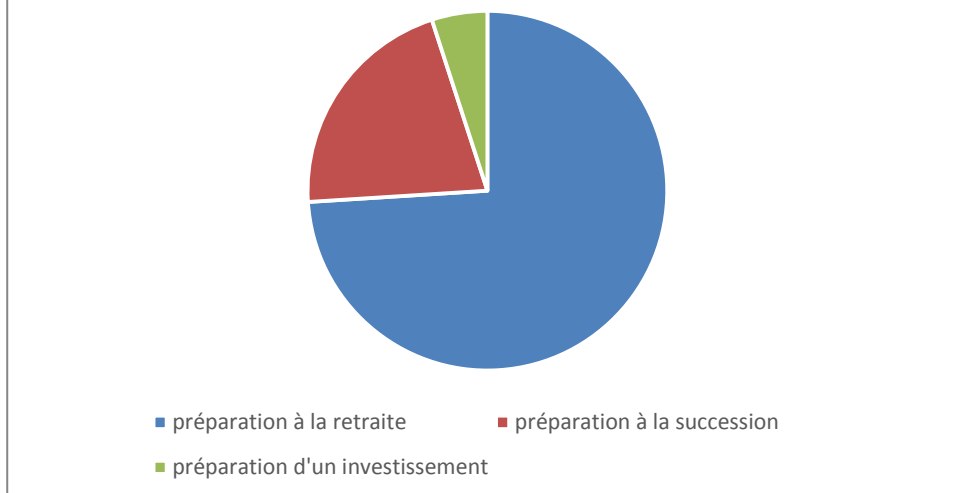


L'avantage principal de l'assurance-vie pour les TNS : la retraite

Pour les TNS, l'assurance-vie, c'est avant tout une assurance-vieillesse, pour 74 % d'entre eux. Pour 21 %, elle permet de préparer une succession et seulement pour 5 %, c'est un outil destiné à financer un investissement à venir. Ils se distinguent des autres catégories sociales qui, en règle générale, considèrent que l'assurance-vie, au-delà de sa vocation retraite, est un produit qui vise à préparer la succession.



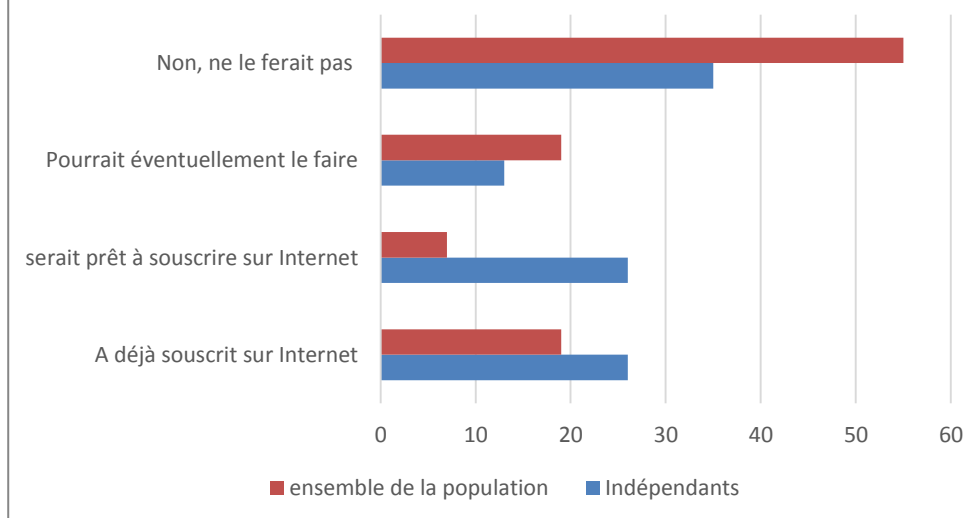
AVANTAGES DE L'ASSURANCE-VIE POUR LES INDÉPENDANTS EN %



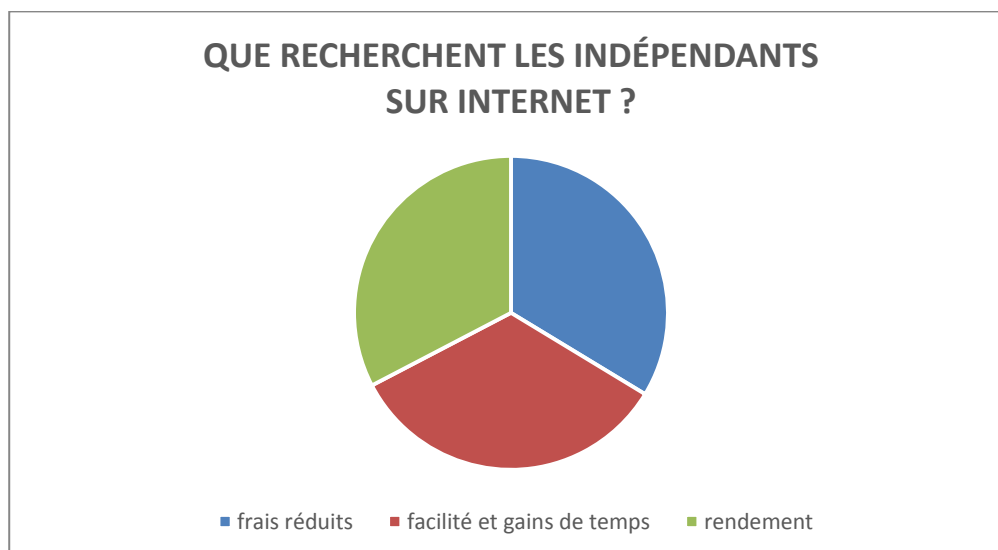
Les indépendants sont connectés et aiment jouer du mulot

Les indépendants sont naturellement plus connectés que la moyenne française. Près des deux tiers (65 %) ont souscrit un produit d'épargne sur Internet ou pourraient le faire contre une moyenne nationale de 46 %. 26 % affirment l'avoir déjà fait quand pour l'ensemble des Français ce taux n'est que de 19 %. Parmi les catégories socio-professionnelles, seuls les cadres supérieurs ont un niveau d'appétence comparable. Les indépendants, en souscrivant sur Internet, recherchent tout à la fois un gain de temps et des frais d'entrée plus faibles. Ils sont également à la recherche d'une simplification de la gestion de leur produit d'épargne.

LA PROPENSION À SOUSCRIRE SUR INTERNET EN %

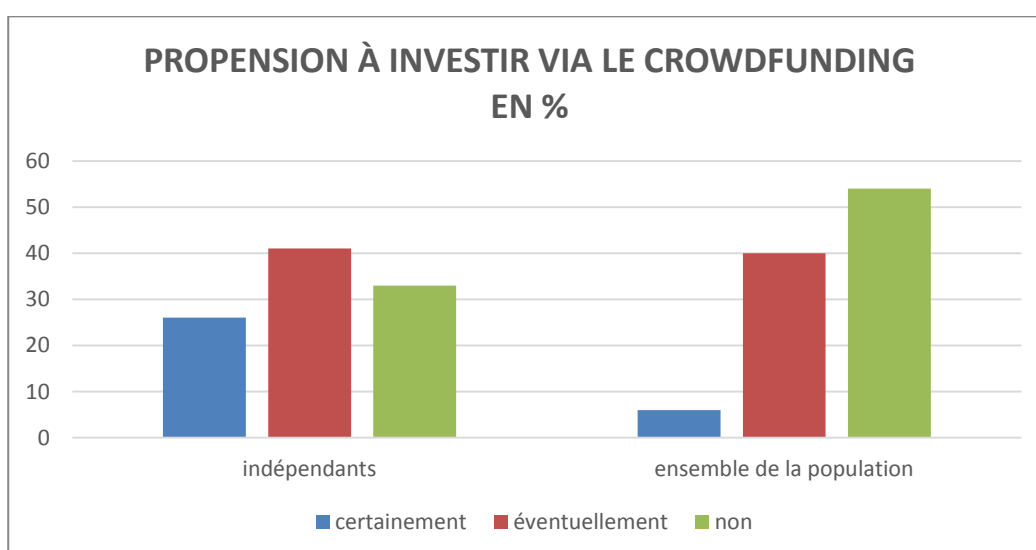


Les indépendants attendent d'un produit en ligne qu'il soit simple, qu'il offre des frais de gestion réduits et un bon rendement...



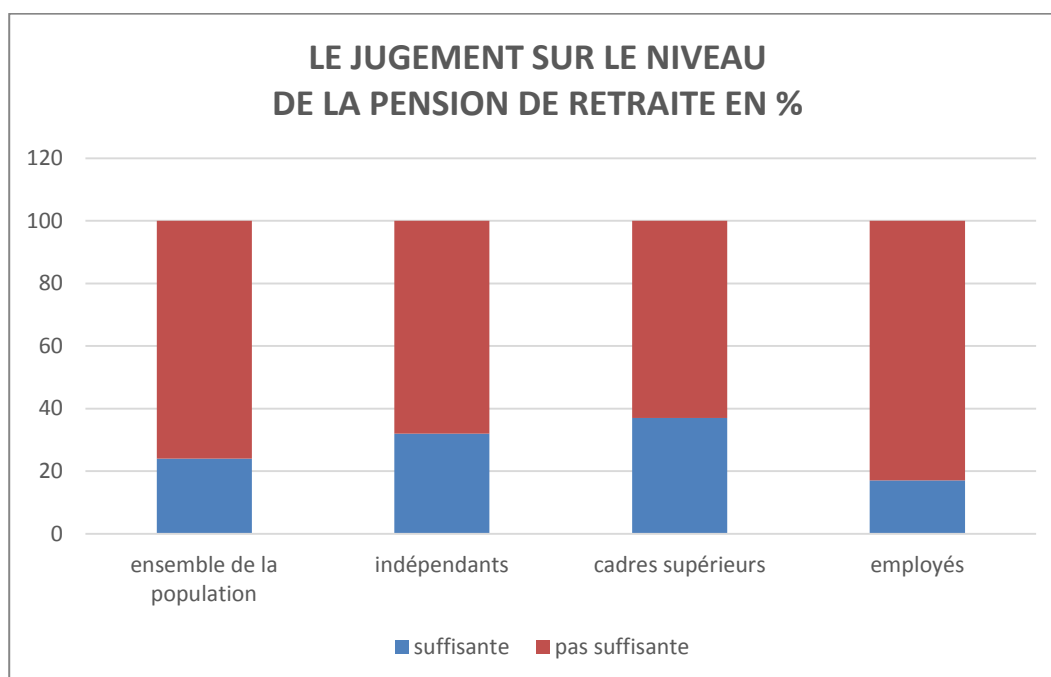
Les Indépendants sont open au crowdfunding

Si les Français sont encore partagés sur l'intérêt du crowdfunding, les indépendants le sont beaucoup moins et sont prêts à adopter ce nouveau type de financement. 69 % des TNS sont favorables au développement du crowdfunding soit 16 points de plus que la moyenne nationale. Ils seraient plus enclins que les autres catégories socio-professionnelles à investir une partie de leur épargne sur ce type de plate-forme. 26 % se disent prêts à s'y lancer quand seulement 6 % des Français pensent le faire.



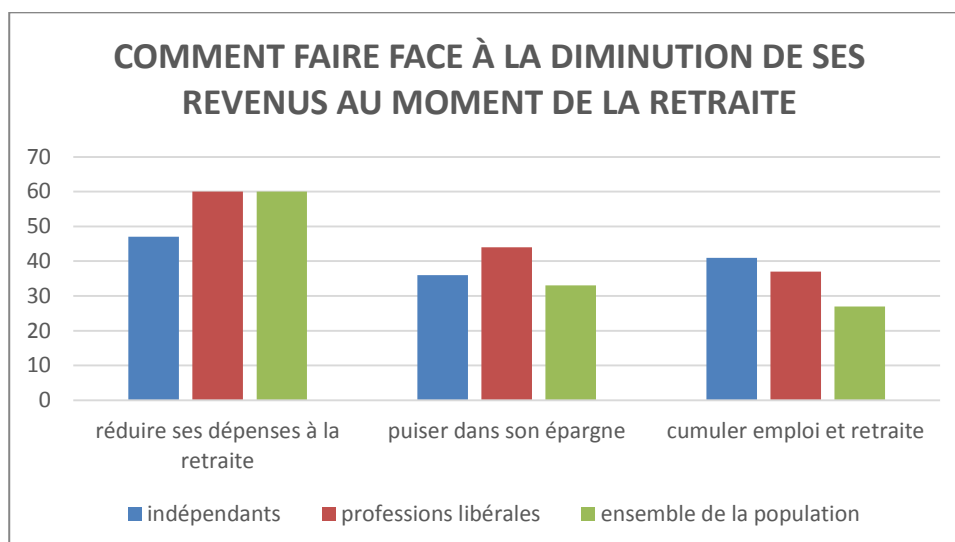
La retraite, toujours y penser mais sans excès

32 % des indépendants jugent que le montant de leur future retraite sera suffisant contre 68 % qui pensent l'inverse. Les TNS sont un peu moins inquiets que la moyenne nationale. Plus des trois quarts des Français considèrent que leur retraite est ou sera insuffisante. Les indépendants ont un jugement proche de celui des cadres supérieurs.



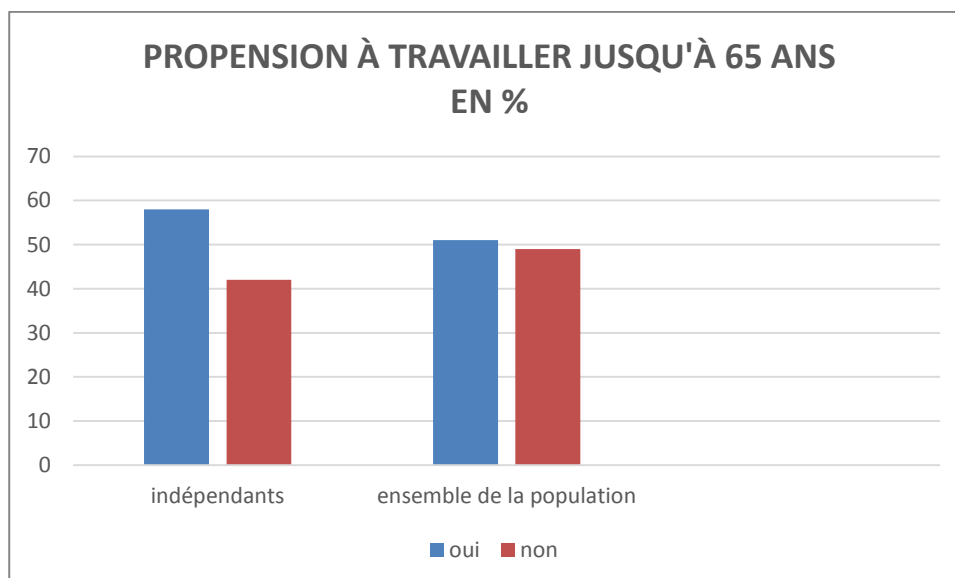
L'emploi retraite pour faire face à la décreue des pensions

Pour faire face à la baisse des revenus au moment de la liquidation des droits, les indépendants ont une réponse assez logique ; ils pensent cumuler emploi et retraite. Leur profession leur permet plus facilement que les salariés de continuer à travailler après la liquidation. 41 % pensent cumuler emploi et retraite pour endiguer la baisse de revenus (27 % pour l'ensemble des Français). Les cadres supérieurs optent également pour la même solution (37 %). Les spécificités des métiers exercés par ces catégories professionnelles se prêtent à ce type de cumul. Sinon, les indépendants pensent réduire leurs dépenses (47 % d'entre eux) et 38 % pensent puiser dans leur épargne ou vendre tout ou partie de leur patrimoine.

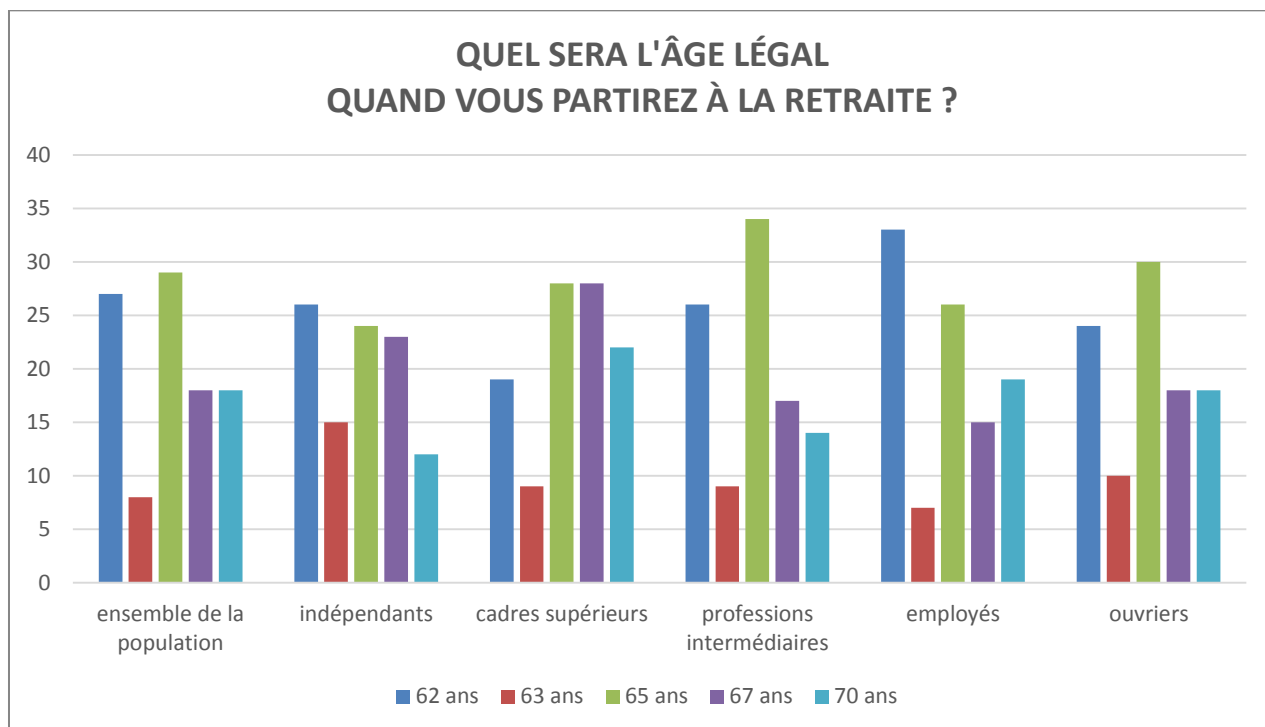


La retraite à 65 ans est déjà une réalité

Du fait que les Indépendants avec les cadres supérieurs prennent déjà leur retraite autour de 65 ans, ce sont ceux qui sont les moins effrayés face à un éventuel relèvement de l'âge de départ.

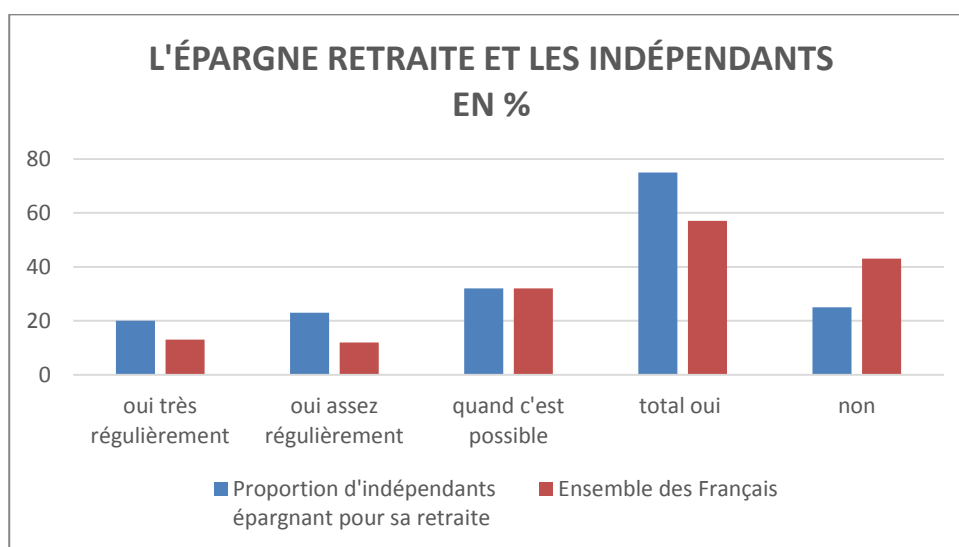


59 % des indépendants pensent que l'âge légal de départ à la retraite dépassera 65 ans quand ils liquideront leurs droits quand ce taux est de 65 % pour l'ensemble de la population.

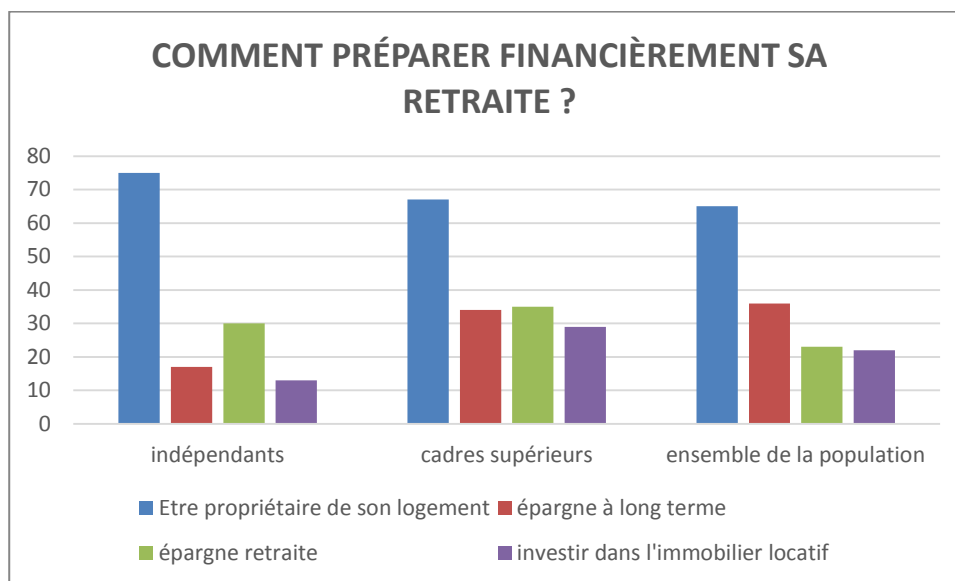


Une forte propension à épargner

Les indépendants se distinguent en ce qui concerne leur propension à épargner en vue de la retraite. Ils sont 75 % à la faire pour une moyenne à 57 %. Ils ne sont battus que par les cadres supérieurs qui sont 82 % à épargner. Les employés sont 46 % à mettre de l'argent de côté pour la retraite et les ouvriers 52 %. 20 % des indépendants déclarent épargner régulièrement pour la retraite et 23 % assez régulièrement. 32 % avouent le faire quand c'est possible.



Pour préparer financièrement sa retraite, les indépendants jouent sur deux tableaux, l'immobilier ce qui est le cas de l'ensemble des Français mais aussi sur les produits d'épargne retraite ce qui les distingue de la moyenne nationale.



LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	Rendements et plafonds	Dernières évolutions connues
Livret A	1 % Plafond 22 950 euros	Mai : décollecte de 444 millions d'euros 260,7 milliards d'euros d'encours
LDD	1 % Plafond 12 000 euros	Mai : décollecte de 190 millions 101,8 milliards d'euros d'encours
PEL	2,0 % hors prime Plafond 61 200 euros	Mars : collecte de 1,691 milliard d'euros Encours : 223,77 milliards d'euros
CEL	0,75 % hors prime Plafond 15 300 euros:	Mars : décollecte de 32 millions d'euros Encours : 30,726 milliards d'euros
Livret d'épargne jeune	Minimum 1 % Plafond : 1 600 euros	Mars : collecte de 22 millions d'euros Encours : 6,584 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire	1,5 % Plafond : 7 700 euros	Mars : décollecte de 78 millions d'euros Encours : 46,643 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés	0,77 % Pas de plafond légal	Mars collecte de 3,921 milliards d'euros Encours : 177,312 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Encours : 100 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 75 000 euros	Encours : 400 millions d'euros
Assurance-vie		
Rendement des fonds euros en 2014	Pas de plafond 2,5 %	Mai : collecte nette de 1,2 milliards d'euros. Depuis le 1 ^{er} janvier, la collecte nette atteint 10,7 milliards d'euros.
Rendement moyen des unités de compte en 2014	5,9 %	
SCPI Rendement moyen 2014	5 %	

Sources Banque de France – FFSA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations

TABLEAU DE BORD DES MARCHES FINANCIERS

	Résultats Au 31 mai
Bourse Performances annualisées du CAC 40 dividendes réinvesties (au 31/12/2014) <ul style="list-style-type: none"> • 1 an • 3 ans • 5 ans • 10 ans • 20 ans 	+ 1,7 % +13,5 % + 4,5 % + 4,2 % + 6,7 %
CAC 40 au 30 juin Evolution juin Depuis le 1 ^{er} janvier	4 790 -4,33 % +11,52 %
DAXX au 30 juin Evolution juin Depuis le 1 ^{er} janvier	10 944 -4,10 % +10,30 %
Footsie au 30 juin Evolution juin Depuis le 1 ^{er} janvier	6 520 -6,22 % -0,41 %
Eurostoxx au 30 juin Evolution juin Depuis le 1 ^{er} janvier	3 424 -4,08 % +7,53 %
Dow Jones au 30 juin Evolution juin Depuis le 1 ^{er} janvier	17 619 -2,17 % -1,14 %
Nasdaq au 30 juin Evolution juin Depuis le 1 ^{er} janvier	4 986 -1,64 % +5,30 %
Nikkei au 30 juin Evolution juin Depuis le 1 ^{er} janvier	20 235 -1,14 % +16,50 %
Parité euro / dollar au 30 juin Evolution sur un mois Evolution depuis le 1 ^{er} janvier	1,1137 +1,33 % -7,20 %

TABLEAU DE BORD RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	0 % en 2014 et 2015	Prochaine actualisation prévue au 1 ^{er} octobre 2015 Logiquement sauf gel : augmentation autour de 1 %
ARRCO	Valeur du point : 1,2513 € Gel en 2015	Négociations en cours pour rééquilibrer le régime
AGIRC	Valeur du point 0,4352 € Gel en 2015	Négociations en cours pour rééquilibrer le régime
IRCANTEC	Valeur du point 0,47460€	
Montant du minimum vieillesse	800 euros pour une personne seule et 1 242 euros pour un couple	
Montant mensuel de la pension (droits directs) en 2013 <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	1 306 euros 1 642 euros 993 euros	De 2004 à 2013, la pension moyenne est passée de 1 029 à 1 306 euros Pour les hommes, elle est passée de 1 338 à 1 642 euros Pour les femmes de 730 à 993 euros

TABLEAU DU CREDIT ET DES TAUX D'INTERÊT

	Taux
Taux OAT à 10 ans au 29 juin 2015 Hausse par rapport à fin	1,23 % 43 pb
Prêts aux particuliers (immobilier) Taux effectifs moyens constatés au 2 ^{ème} trimestre (BdF)	
Prêts à taux fixe	3,10 %
Prêts à taux variable	2,82 %
Prêt-relais taux moyen pratiqué (source Journal Officiel)	3,40 %
Crédit immobilier	
10 ans	1,85 %
15 ans	2,20 %
20 ans	2,50 %
25 ans	3,10 %
30 ans (Source Empruntis – 4 juillet 2015)	3,60 %
Prêt à la consommation (taux effectifs moyens constatés pour le 2 ^{ème} trimestre par la Banque de France)	
Montant inférieur à 3 000 euros	15,03 %
Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*	10,37 %
Montant supérieur à 6 000 euros	6,36 %
Prêts découverts de comptes	9,93 %
Taux de l'usure (taux s'appliquant au 3 ^{ème} trimestre 2015)	
Montant inférieur à 3 000 euros	20,04 %
Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*	13,83 %
Montant supérieur à 6 000 euros	8,48 %
Prêts découverts de comptes	13,24 %
Source JO applicable au 1 ^{er} juillet 2015	

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :

www.cerclEDELEPARGNE.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne / retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend Robert Baconnier, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, Jacques Barthélémy, avocat conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, Philippe Brossard, chef économiste d'ag2r LA MONDIALE, Jean-Marie Colombani, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, Jean-Paul Fitoussi, professeur des universités à l'IEP de Paris, Jean-Pierre Gaillard, journaliste et chroniqueur boursier, Christian Gollier, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Economiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, François Héran, ancien Directeur de l'INED et Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, Jérôme Jaffré, Directeur du CECOP, Florence Legros, Professeur des Universités à Paris Dauphine, et Jean-Pierre Thomas, ancien Député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Épargne

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez, Martin Schaal

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr